

L'identification des usagers pouvant être assignés sur une civière de surcapacité est réalisée par l'infirmière de l'usager (ou l'ICASI), en partenariat avec le gestionnaire des lits ou le coordonnateur d'activités de soins.

Contexte en lien avec le processus décisionnel :

- Directive du Centre provincial de vigie et de soutien aux opérations (CPVSO) de Santé Québec ;
- Ouverture des civières de surcapacité lors d'un dépassement de capacité de l'urgence >110 % ou pour toute autre situation jugée exceptionnelle ;
- Ouverture des civières de surcapacité lorsque plus de 10 usagers en attente de lits à l'urgence ;
- Nombre de NSA supérieur à 30 ;

Critères d'exclusion
• Personne à mobilité réduite qui requiert l'assistance de deux personnes ; • Usager nécessitant des précautions additionnelles ou isolement même préventif (ex. : contact, gouttelettes) ; • Trouble cognitif sévère avec problème de comportement, confusion, délirium, errance ; • Usager en fin de vie ; • Moins de 18 ans (clientèle pédiatrique) ; • Postopératoire immédiat ; • Usager nécessitant de l'équipement bariatrique ; • <i>Besoin en oxygène hors des limites permises par le concentrateur d'oxygène (inférieur à 1L/min ou supérieur à 5L/min) ;</i> • <i>Besoin de télémétrie.</i>